



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°14 • AVRIL 2022

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

Le poney-club et centre équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Équitation (FFE) l'une des premières Fédérations Olympiques sportives en France. Elle rassemble plus de 9 500 groupements équestres et 1,5 million de pratiquants dont 80% de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF – European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

ÉDITO



© FFE/PSY

2022 succède à deux années éprouvantes nous ayant conduit à puiser dans nos ressources pour faire face à une crise sanitaire durable. Cette pandémie a également révélé le besoin de se surpasser et de pratiquer une activité sportive. Cette résilience s'est aussi manifestée lors des Jeux Olympiques de Tokyo où nos cavaliers de concours complet ont été récompensés par une belle médaille de bronze alors que les conditions de préparation n'étaient pas optimales. Bravo à eux ! Cette fois, alors que nous semblions enfin réussir à concilier pandémie et le retour à une vie plus normale, la guerre en Ukraine aura des répercussions mondiales impactant nos économies déjà fragilisées. Les poney-clubs et centres équestres, au même titre que le reste du secteur agricole, ne seront pas épargnés. L'augmentation des prix de l'énergie et de celui de l'alimentation animale en raison de la hausse

des cours des céréales, pèsera lourdement sur les finances de ces petites exploitations agricoles. L'incertitude risque de marquer une nouvelle fois la vie de ces structures, tout comme celle de nos concitoyens. Pour autant, le courage du peuple ukrainien nous inspire et nous pousse à faire œuvre de solidarité comme en témoignent les actions entreprises à travers l'Europe, y compris dans le secteur équestre. Ces prochaines semaines seront marquées par des échéances électorales cruciales pour notre pays. Des réponses doivent être trouvées pour assurer à notre secteur un environnement juridique propice au développement d'activités économiques dans les territoires, mais aussi favorable à la pratique sportive de nos concitoyens et contribuant au rayonnement agricole et sportif de la France. La transposition de la Directive en ce qui concerne les taux de TVA constituera un point d'orgue pour la filière cheval.

Nous sommes entièrement mobilisés pour nos poney-clubs et centres équestres et pour préparer nos meilleurs cavaliers pour les Jeux Olympiques de 2024 !

Serge Lecomte,
Président de la FFE.

TAUX DE TVA : OBSTACLE FRANCHI AVEC L'ADOPTION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE !

Après une décennie, le parcours de la FFE enfin récompensé !

Ce 5 avril, les 27 ministres européens en charge de l'Economie et des Finances ont adopté formellement, à l'unanimité, la révision de la politique des taux de TVA en Conseil ECOFIN, seul compétent pour réviser la politique fiscale indirecte et dans ce cas la liste des biens et services éligibles à des taux réduits de TVA. En décembre dernier, ces ministres étaient parvenus à un accord politique sur le sujet, mettant fin à plusieurs années de blocage sur ce dossier. Proposé en janvier 2018 par la Commission européenne, ce texte a été





profondément modifié par le Conseil de l'Union européenne qui a souhaité maintenir une liste de biens et services éligibles aux taux réduits de TVA (annexe III de la directive). Grâce à l'engagement de la FFE et le soutien des ministres français, l'ajout dans l'annexe III d'un point relatif aux équidés vivants et à la fourniture de services liés aux équidés a été finalement adopté, et validé par le Parlement européen en session plénière, dans son avis du 9 mars 2022. Cet amendement permet aux Etats-membres qui le souhaiteraient de pouvoir, dans le respect des dispositions de la Directive, appliquer un taux réduit aux activités équines. « Grâce à cette modification substantielle, la France pourra désormais légalement appliquer un taux réduit de TVA à l'équitation sans craindre une nouvelle procédure devant la Cour de Justice de l'Union européenne. Aux côtés d'autres acteurs de la filière équine, l'engagement de la FFE aura été constant afin que la Directive consacre un cadre sécurisé pour l'application d'un taux réduit à nos activités. La FFE tient à remercier officiellement et très sincèrement, le Président de la République Emmanuel Macron et son Gouvernement assurant actuellement la Présidence française de l'Union européenne, d'avoir permis la concrétisation de ce dossier en l'inscrivant à l'ordre du jour des réunions du Conseil de l'UE, mais aussi les précédents Présidents et Gouvernements, qui ont défendu notre secteur depuis 2010. Pierre Moscovici, alors Commissaire en charge de la Fiscalité, avait également entendu notre appel et préparé cette avancée. Aussi, les parlementaires nationaux et européens, en cours de mandat ou qui l'ont été dans le passé, ont représenté un soutien inestimable et je souhaite qu'ils en soient remerciés » rappelle Serge Lecomte.

L'aboutissement de cette lutte dans un contexte sanitaire difficile est un signal fort pour ce sport de plein air accessible à tous et pensé pour tous. Un taux réduit de TVA permettra de maintenir son accessibilité économique, ouvrant ainsi à chacun la possibilité de pratiquer une activité aussi bonne pour le corps que pour l'esprit. Cette mesure pourra accompagner les poney-clubs et centres équestres dans la reprise de leur activité. La FFE a travaillé sans relâche auprès des responsables publics pour défendre ce modèle d'équitation, loin de l'image d'activité élitiste souvent dépeinte.

« C'est un grand pas pour notre filière qui est à la croisée de l'agriculture, du sport, de l'éducation, du tourisme et dispose d'un rayonnement international. Nous devons poursuivre notre travail pour que l'équitation puisse apporter des réponses aux enjeux sociétaux de santé publique, de tourisme durable, d'accessibilité des activités physiques aux personnes en situation de handicap. Actée au niveau européen et publiée le 6 avril dernier au Journal Officiel de l'Union européenne, il revient désormais aux Etats-membres de se saisir de cette Directive offrant de nouvelles possibilités pour appliquer des taux réduits aux biens et services choisis. Nous continuerons à travailler de concert avec le Gouvernement et le Parlement afin d'assurer une transposition la plus rapide en droit français de la disposition relative aux taux réduits de TVA applicables aux équidés et à la fourniture de services liés aux équidés. », conclut Serge Lecomte.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

La FFE publie son Livre Blanc

Afin de sensibiliser les candidats se présentant aux élections qui vont rythmer ces prochaines semaines, la FFE publie un Livre Blanc reprenant 13 propositions visant à assurer aux poney-clubs et centres équestres ainsi qu'aux cavaliers, un environnement économique et législatif favorable à la pérennité et au développement de nos activités sportives et agricoles. L'ensemble de ces propositions est à retrouver sur le [lien suivant](#) et sur le site de la FFE.



SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reprise des rencontres institutionnelles

La FFE a de nouveau participé activement à l'édition du Salon des Maires et des Collectivités Locales afin de promouvoir l'équitation, les activités équestres et positionner le cheval au cœur de la société.

Entre distanciation physique naturelle, contact avec la nature et avec un animal, l'équitation, sport de nature par excellence, s'avère la réponse parfaite aux besoins de se

déconnecter du virtuel, se reconnecter à soi, au vivant, de partager un moment de convivialité, et de pratiquer des activités compatibles avec de nouvelles normes sanitaires.

Cette thématique a d'ailleurs fait l'objet de la conférence organisée par la FFE et intitulée « Comment les sports de nature répondent-ils aux besoins d'une société post-Covid ? ». Animée par Cécilia Do-Teggour, responsable du service



© FFE

Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des Sports et l'équipe de la FFE

Tourisme à la FFE, elle a reçu le témoignage de Tiffaine Vermeulen, administratrice du CNTE et de la FFE, et dirigeante de centre de tourisme équestre, qui a pu témoigner

des bienfaits de l'équitation dans ce contexte post-Covid. Cette édition qui s'est tenue après une année d'activités largement impactées par la crise sanitaire, a été l'occasion d'accueillir Roxana Maracineanu, ministre en charge des Sports, sur le stand de la FFE afin d'échanger sur une rentrée scolaire et sportive si particulière et sur la mise en oeuvre du Pass'sport, dispositif d'aide à la prise de licences. Brigitte Henriques, Présidente du Comité National Olympique et Sportif Français et Tony Estanguet, Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 ont quant eux échangé avec Jean-Luc Vernon, Vice-président de la FFE sur la prochaine échéance olympique.

Enfin, de nombreux élus des collectivités sont venus à la rencontre des équipes fédérales pour des projets de tourisme équestre, de médiation ou d'animation de leur territoire, démontrant ainsi la véritable plus-value des activités équestres et augurant de futurs projets communs riches.

CONFÉRENCE DE L'EUROPEAN HORSE NETWORK

Ursula von der Leyen était l'invitée d'honneur de cette rencontre annuelle des acteurs européens du cheval

Comme chaque année, la FFE était présente à la conférence de l'European Horse Network (EHN). Organisé conjointement avec le Groupe cheval du Parlement européen et sa présidente Hilde Vautmans, ce temps de rencontre était l'occasion de faire le point sur les sujets communs des acteurs du secteur équin. Cinq priorités devant servir à structurer les besoins des prochains mois ont été adoptées. La plus importante reste l'adoption d'un taux réduit de TVA pour les activités équestres, mais aussi la reconnaissance du statut agricole du cheval. L'EHN soutient également la nécessité d'assurer des conditions de transport adéquates pour les équidés et l'importance de solutions basées sur la science pour garantir le bien-être des équidés.

La présence de Madame von der Leyen, Présidente de la

Commission européenne et cavalière passionnée, a permis de lui exposer ces problématiques et de souligner la valeur ajoutée des activités équestres dans nos sociétés touchées par la crise sanitaire liée à la covid-19. Cette dernière à quant à elle mis en lumière la façon dont les activités équines répondent aux politiques publiques européennes, notamment celle relative au développement du tourisme vert qui connaît un intérêt nouveau des citoyens européens depuis la fin des confinements successifs, mais aussi de la médiation équine que la FFE s'attache à développer au quotidien.

L'ensemble des acteurs présents, ont salué cette rencontre, espérant que celle-ci permettra une meilleure prise en compte du secteur à l'échelle européenne, que ce soit dans les décisions liées à l'agriculture, à la fiscalité, au tourisme mais également au sport.

LOI VISANT À LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE ET CONFORTER LE LIEN ENTRE LES ANIMAUX ET LES HOMMES

Les initiatives fédérales prises en compte

Après une adoption définitive au Parlement les 16 et 18 novembre derniers, la loi visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a été publiée le 1^{er} décembre 2021 au Journal Officiel de la République Française. Elle contient des avancées attendues depuis longtemps par la filière équine, qui vont permettre aussi de lutter contre la maltraitance et s'assurer du bien-être des équidés.

Sensibles aux questions de bien-être équin et à l'écoute des préoccupations de la FFE, les parlementaires ont pris en compte de nombreux points dans cette loi. En effet, Martine Leguille-Balloy, députée de Vendée et présidente du Groupe d'Études Cheval à l'Assemblée nationale et Jean-Pierre Vogel, sénateur de la Sarthe et président du Groupe d'Études Cheval au Sénat, ont intégré le bien-être équin dans le texte inter-espèces, en soutenant notamment l'attestation de connaissances pour les



non-professionnels, l'inscription de la névrectomie dans les documents d'identification, ainsi que des solutions pour les professionnels en cas de pensions impayées.

Attestation de connaissance pour les détenteurs particuliers : une garantie de bien-être pour les équidés

Convaincue qu'une bonne connaissance des besoins et de l'habitat des équidés est un prérequis pour leur bien-être, la FFE a initié, dès 2019, une capacité détenteur d'équidé pour ses licenciés. Cette capacité permet d'acquérir les connaissances indispensables pour gérer un équidé au quotidien en maximisant son bien-être et en respectant les obligations et la réglementation en vigueur. Elle se compose d'un module théorique dispensé en ligne sur FFE Campus. Un module pratique est également proposé, qui peut être soit obtenu par équivalence du Galop® 4, soit dispensé par les clubs en ayant fait la demande auprès du service FFE Formation. Depuis la mise en place de cette initiative, Serge Lecomte, a plaidé pour qu'un cadre légal soit instauré pour les détenteurs non-professionnels notamment lors de son audition en 2020 par Loïc Dombreval, député des Alpes-Maritimes et président du Groupe d'Études Condition animale, dans le cadre de sa mission confiée par le Premier ministre sur le bien-être des animaux de compagnie. Un décret définira ultérieurement le contenu et les modalités de délivrance de l'attestation de connaissance prévue par cette loi. L'obligation de présenter une attestation de connaissance sera applicable d'ici un an. La FFE recommande de conforter les outils et critères déjà déployés et mis en pratique par les représentants de la filière afin de mettre en oeuvre des certificats de connaissance efficaces et répondant à l'esprit du législateur. Par ses connaissances techniques et son positionnement auprès des établissements adhérents et des licenciés, la FFE dispose d'une caisse de résonance auprès de ces différents publics.

Inscription de la névrectomie dans les documents d'identification : une traçabilité nécessaire

La névrectomie est une pratique qui consiste à sectionner un nerf ou le rendre insensible pour soigner des chevaux qui souffrent de pathologies chroniques, ou sévères, des pieds. Si elle n'est pas interdite en France car elle peut être considérée comme un traitement, elle l'est en revanche dans les compétitions et dans les courses hippiques où elle est considérée comme un dopage, rendant les chocs ou blessures indolores, ce qui peut compromettre le bien-être de l'équidé. Dès 2018, Martine Leguille-Balloy a travaillé en étroite collaboration avec la filière équine afin de rendre obligatoire l'inscription de la névrectomie dans les documents d'identification des équidés afin d'assurer la transparence de cet acte et faciliter le contrôle lors des concours.

Pensions impayées : une nouvelle issue pour les professionnels

Le non-paiement de pensions de chevaux est fréquent et équivaut à un abandon économiquement supporté par l'établissement équestre. En effet, ils sont laissés aux soins des professionnels qui en ont la garde et qui se retrouvent dans l'obligation de les prendre en charge bien qu'ils n'en soient pas propriétaires. Désormais, cette loi vise à résoudre ces cas d'abandon dans les établissements équestres et leur permet de faire face aux impayés de pensions. Ainsi, après une mise en demeure du propriétaire et un délai légal de 3 mois, le professionnel peut saisir le tribunal judiciaire qui, après étude du cas, pourra autoriser la vente aux enchères de l'équidé. L'adoption de cette loi représente une avancée majeure saluée par la FFE et son Président qui remercie sincèrement les parlementaires pour leur écoute et leur compréhension des enjeux du bien-être équin, et des considérations économiques qui en découlent pour les dirigeants de clubs.

LOI VISANT À DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE

Des avancées à saluer

Publiée le 3 mars dernier au Journal Officiel, la loi du 2 mars 2022 *visant à démocratiser le sport en France* comprend trois axes de mesures visant à développer la pratique sportive pour tous.

La FFE se félicite tout d'abord des mesures ayant pour objectif de faciliter les relations sport et santé. L'inscription dans les missions d'intérêt général des établissements médico-sociaux de l'offre d'activités physiques et sportives, y compris adaptées pour les patients, ainsi que l'élargissement de la prescription du sport santé aux maladies chroniques, vont dans le sens d'une meilleure intégration de l'activité sportive dans les protocoles de soin. Ces deux mesures sont favorables aux initiatives fédérales développées depuis plusieurs années au sein du programme Cheval et Diversité, qu'il s'agisse de l'inscription de l'équitation dans le parcours de soin d'un patient, d'une pratique adaptée aux

personnes en situation de handicap, ou de médiation avec les équidés. Le partenariat signé entre la FFE et l'association France Alzheimer en 2019 en est un exemple concret.

Le second volet développé par la loi du 2 mars s'articule autour du sujet de la gouvernance des fédérations sportives. Parmi les mesures phares, figure l'obligation de la parité femme-homme dont la FFE respecte déjà les obligations au sein de ses instances fédérales nationales et régionales, ces dernières étant composées à ce jour de 60% de femmes élues. Concernant le vote direct des clubs, la FFE fait figure de précurseur car elle l'applique depuis plus de 20 ans. Un dernier sujet directement porté par la FFE a été concrétisé dans la loi, celui de la proportionnalité du nombre des représentants des organes affiliés ou agréés - différant selon le statut juridique de l'adhérent -, en fonction du nombre



d'adhérents de chaque catégorie, si cette dernière représente au moins 10% des membres de l'Assemblée générale.

Néanmoins, la FFE regrette que les parlementaires n'aient pas jugé bon d'intégrer des problématiques de terrain pourtant essentielles pour la sécurité juridique de ses activités. Ainsi il aurait été pertinent de préciser la durée de conservation des données à caractère personnel par les fédérations sportives. En effet, l'absence de cadre précis est préjudiciable et maintient une insécurité juridique du responsable de traitements de données à caractère personnel, par exemple pour les titres à finalité professionnelle délivrés par la FFE ainsi que l'historique de licence impliquant le niveau du pratiquant. Ces traitements relèvent de missions de service public confiées aux fédérations, ce type de données devrait donc pouvoir être conservé sur une durée plus longue. Aussi, la FFE avait soutenu l'ajout d'une disposition relative à

la prise en compte des clubs non associatifs dans l'éligibilité aux dispositifs d'aides de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Les centres équestres étant majoritairement organisés sous forme commerciale, ces derniers se retrouvent alors exclus des financements destinés au mouvement sportif, et plus largement d'une majorité de dispositifs d'accompagnement du sport, créant une situation de distorsion de concurrence entre acteurs de ce secteur.

Enfin, la FFE avait également soulevé la problématique de l'exploitation commerciale de supports photographiques ou audiovisuels de manifestations ou compétitions organisées par une fédération sportive, souhaitant qu'elle fasse l'objet d'une autorisation préalable de ladite fédération. Le défaut de précision actuel retire tout pouvoir de contrôle aux fédérations sportives et les rendent vulnérables à des exploitations commerciales non souhaitées.

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Une édition des retrouvailles réussie !

Du 26 février au 6 mars 2022, la FFE a présenté aux nombreux visiteurs les atouts et bienfaits des activités équestres à travers son stand et un poney-club éphémère. La fédération a également sensibilisé de nombreux élus et personnalités politiques aux enjeux de la filière équestre.

L'édition des retrouvailles au Salon International de l'Agriculture, vitrine du monde agricole, s'est tenue du 26 février au 6 mars. L'événement a permis comme tous les ans de présenter les atouts de l'équitation au grand public - 502 757 personnes se sont pressées Porte de Versailles - et de sensibiliser les pouvoirs publics sur les spécificités et les difficultés rencontrées par les établissements équestres. De riches échanges ont pu se dérouler avec de nombreux acteurs nationaux ou internationaux.

Après une année d'absence, cette édition a marqué l'engouement des Français pour leurs terroirs et les savoir-faire français parmi lesquels figure l'équitation et la diversité d'activités qu'elle permet.

Représentation institutionnelle des clubs

De nombreuses rencontres institutionnelles ont rythmé les neuf jours de cette édition des retrouvailles, avec en premier lieu la venue de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Celle-ci a été l'occasion pour Serge Lecomte, de le remercier pour son soutien aux poney-clubs et centres équestres pendant la crise Covid grâce aux mesures adaptées qui ont permis d'atténuer l'impact des confinements successifs. Cette rencontre a également permis d'évoquer la mise en œuvre de la prochaine programmation de la PAC. Enfin, la situation relative à la guerre en Ukraine et l'impact du conflit sur l'agriculture française qui touchera également les professionnels du secteur équestre, a été évoquée, tant son caractère imprévisible inquiète.



Roxana Maracineanu, ministre déléguée en charge des Sports, Frédéric Bouix, Délégué Général de la FFE, entourés par Jean-Roch Gaillet et Florence Méa, respectivement Directeur Général et Directrice Générale adjointe de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

Avec Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports, Frédéric Bouix, Délégué Général de la FFE, a évoqué les importants besoins de recrutement de la filière mais également la Loi Sport et le sujet de la gouvernance des fédérations. La venue d'Éric Dupond-Moretti, ministre de la Justice, accompagné de Romain Grau, Député des Pyrénées-Orientales, a permis d'aborder la médiation avec les équidés en milieu carcéral et la future transposition de la directive TVA. Ce sujet d'importance a également été mentionné avec Marc Fesneau, ministre chargé des relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne, et François Bayrou, Haut-Commissaire au Plan, tout comme celui de la reprise des activités post-Covid et la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune. Enfin, le passage de Martine Leguille-Balloy, Députée de la Vendée et Présidente du Groupe d'Études cheval à l'Assemblée Nationale, et de Jean-Pierre Vogel, Sénateur de la Sarthe et Président du Groupe d'Études Cheval au Sénat a été l'occasion d'évoquer l'actualité de la filière équine ainsi que la question du transport des équidés.

La venue des députés européens Stéphanie Yon-Courtin, Marie-Pierre Vedrenne, Jérémy Decerle et Marc Tarabella, euro-député belge et co-président du Groupe "sport" a permis de leur exprimer l'importance de leur soutien sur les dossiers



européens liées à la fiscalité, à l'agriculture, au sport ou au bien-être animal afin d'assurer la prise en compte de la filière. La déclinaison locale de ces sujets n'a pas été oubliée grâce à plusieurs échanges auprès d'élus locaux. La rencontre avec Laurent Wauquiez, Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes, a tout d'abord permis, en présence de Jacques Navarro, président du Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes, de revenir sur le Plan Ambition Cheval qui a pour objectif de soutenir la filière dans sa région et sur les besoins en termes de formation pour pourvoir les emplois disponibles. La visite sur le stand de la FFE de Marie-Guite Dufay, Présidente du Conseil Régional Bourgogne-Franche Comté a été l'occasion de lui présenter les activités équestres pouvant répondre aux politiques publiques développées dans sa région et d'envisager des pistes de travail adéquates. Pour clore le tour de France des élus régionaux, Monsieur Jean Rottner, Président du Conseil Régional Grand-Est, a été accueilli par Frédéric Bouix et Valérie Hamelin-Boyer, Présidente du Comité Régional d'Équitation du Grand-Est, avec Laurent Wendlinger et Béatrice Moreau, respectivement Président et Vice-Présidente de la commission agriculture de ce même Conseil Régional. Avec Julien Borowczyk, Député de la Loire, les discus-

sions se sont concentrées sur les bienfaits de la médiation équine, du sport-santé et notamment des travaux menés conjointement avec France Alzheimer. Enfin, la venue d'Aurore Bergé, Députée des Yvelines accompagnée de Philippe Emmanuel, maire de Jouars-Pontchartrain, a été l'occasion de faire le point sur l'actualité européenne, nationale et locale, en particulier les Jeux Olympiques de 2024, tout en échangeant sur les possibles liens à créer entre centres équestres et élus locaux.



© FFE
Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec Serge Lecomte et Frédéric Bouix, respectivement Président et Délégué Général de la FFE, Jacques Navarro, Président du CRE Auvergne-Rhône-Alpes et l'équipe de la FFE.

TOURISME ÉQUESTRE : ROUTE D'ARTAGNAN

Cérémonie de certification d'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe

Permettant de suivre les traces du célèbre mousquetaire qui lui a donné son nom, la Route d'Artagnan traverse 15 régions de 6 pays européens différents. Ces 6000 km d'itinéraires équestres sont aujourd'hui les premiers à recevoir la certification d'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

Cette cérémonie, qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2021 à l'Assemblée nationale, a permis de revenir sur la construction de ce beau projet européen qui met en lumière les richesses naturelles et culturelles de nos terroirs et permet de découvrir autrement nos patrimoines historiques communs. Valérie Dalodier, Présidente du Comité National de Tourisme Équestre a témoigné à ce sujet tout en rappelant que cet itinéraire est non seulement un atout économique pour les territoires qu'il traverse mais aussi un outil de préservation de l'environnement et de nos chemins ruraux. L'implication des comités régionaux et départementaux d'équitation, experts en conception d'itinéraires équestres et acteurs de l'aménagement du territoire permet aujourd'hui à cette Route de poursuivre son développement grâce aux nombreuses inaugurations de nouveaux tronçons.

Se félicitant de cette belle avancée, la Fédération Internationale de Tourisme Équestre (FITE), pour laquelle la FFE apporte son soutien technique, examine actuellement les moyens de collaborer activement aux travaux de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe en obtenant le statut d'observateur, afin de rendre d'autres itinéraires accessibles aux cavaliers.



© FFE
Valérie Dalodier, Présidente du CNTE et Alain Libéros, Président de l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA)



TOURISME ÉQUESTRE : EQUIRANDO

Publication de l'appel à projet à destination des collectivités

A lors que la prochaine édition de l'Equirando se tiendra à Rue, en Baie de Somme du 29 au 31 juillet 2022, un appel à projet vient d'être lancé pour l'organisation des prochaines éditions. Les collectivités qui souhaiteraient se positionner comme territoire d'accueil sont invitées à se rapprocher de la FFE.

Plus grand rassemblement européen de tourisme équestre avec ses 1 000 cavaliers et meneurs et sa cinquantaine d'exposants, l'Equirando offre d'importantes retombées économiques pour les territoires traversés. Véritable vitrine des patrimoines naturels et culturels, accueillir l'Equirando permet ainsi de dynamiser le tourisme équestre en région, tout en profitant des retombées médiatiques offertes par un tel événement. Dans ce cadre, les organisateurs seront accompagnés par la FFE qui met à leur disposition son ingénierie de projets développée grâce aux nombreux événements mis en place ces dix dernières années, soutenue par une large campagne de promotion. L'ensemble des informations est à retrouver sur le site dédié equirando.com.



© Adobe Stock/Alambou

FORMATION "MÉDIATEUR ÉQUIN" FFE

Remise des diplômes pour la première promotion

A près 16 mois de formation, les 12 stagiaires de la première promotion de "Médiateur équin" FFE ont reçu leur diplôme au Parc équestre fédéral. Mise en place par la FFE en 2020, cette formation de 546 heures dont 140 de stage vise à professionnaliser, spécialiser et renforcer les compétences de professionnels de santé issus de secteurs divers au sujet de la médiation avec les équidés. Ces psychologues, puéricultrices mais également professionnelles de la protection maternelle et infantile ont soutenu leur mémoire avec succès et se sont donc vues remettre leur certification. Toutes ont tenu à souligner la qualité de la formation reçue.

« Cette formation a pour objectif la reconnaissance d'un champ d'activités à part entière, aux confins du monde sportif et de celui de la santé. Avec une formation personnalisée en fonction du secteur d'appartenance, cette qualification fédérale se veut structurante pour le secteur - bénéficiant de l'expertise et de l'expérience de la FFE dans la formation et la



© FFE/EB

professionnalisation de l'encadrement des activités équestres - et devrait rapidement être une référence pour les pouvoirs publics », rappelle Carole Yvon-Galloux, chargée de mission Cheval et Diversité à la FFE.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

FFE TERRITOIRES, UN NOUVEAU SERVICE FÉDÉRAL DE PROXIMITÉ

Accueil et formation des organes déconcentrés

A La FFE a déployé un nouveau service, FFE Territoires, dans l'objectif de renforcer sa présence auprès des établissements équestres par l'intermédiaire de ses instances régionales et départementales. Impulsé par la nouvelle équipe fédérale élue au printemps 2021 et fruit des Assises des territoires, ce nouveau service de proximité, effectif depuis le 1^{er} décembre 2021, est chargé de déployer le Projet fédéral en lien direct avec les comités régionaux et départementaux d'équitation et de tourisme équestre tout en renforçant le lien de ces derniers avec les élus des exécutifs départementaux et régionaux.

Une série de séminaires au Parc équestre fédéral a été organisée afin d'accompagner les élus des organes déconcentrés de la FFE dans leur prise de mandat et de les informer des actualités fédérales. Au programme, présentation des différents services de la fédération et de son actualité : projet fédéral 2022-2024, politique fédérale relative au bien-



© FFE/FEB

être animal, plan de lutte contre les violences sexuelles, relations institutionnelles et avancement du dossier relatif aux taux réduits de TVA des activités équestres, etc.

Pour contacter le service FFE Territoires : territoires@ffe.com

RETROUVEZ-NOUS

Retrouvez la FFE lors des prochains événements :

- **Le Grand Tournoi dédié aux sports collectifs (pony-games, horse-ball, tir à l'arc, paddock polo)**
Du 27 au 29 mai 2022 au Parc Equestre fédéral
Lamotte Beuvron (41)
- **Après 2 ans d'absence, les Championnats de France se dérouleront**
Du 9 au 16 juillet (Poney) et du 23 au 29 juillet (Clubs) au Parc Equestre fédéral
Lamotte Beuvron (41)
- **L'Équirando 2022 en Baie de Somme**
du 29 au 31 juillet 2022 dans la ville médiévale de Rue (80)
- **Les Championnats du monde de TREC**
du 25 au 27 août 2022 au Parc Equestre fédéral
Lamotte Beuvron (41)



POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation
Parc Equestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

Affaires européennes et institutionnelles

Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 / lettre.institutionnelle@ffe.com

Service Communication

+33 (0)2 54 94 46 70 / communication@ffe.com

